



Je reçois une facture de l' électricien

Par **zegers06**, le **11/02/2014** à **08:59**

Bonjour, il y a un mois j' ai contacté mon agence immobilière suite à 3 sinistres électriques qui se sont répétés sur une année dans mon appartement (**2 pieces , construit en 2009**, premier locataire)

1 er sinistre: mon chargeur neuf (samsung acheté à auchan) explose dans mon salon .

Le chargeur s' est ouvert en deux laissant dégager une fumée épaisse blanche , le chargeur à littéralement explosé !

2nd Sinistre : Mon chargeur de mon rasoir Philips à explosé sur une autre prise, dans la salle de bain.

Résultat, Chargeur et rasoir électrique HS.

3eme sinistre : Le chargeur de mon PC dell explose un soir lorsque je le raccorde à mon pc.

Résultat chargeur HS

Suite à ces sinistres, j' ai donc appelé mon agence immobilière.

Un électricien est donc venu et n' a pas pu diagnostiquer la panne. C était la première qu 'il se retrouvait confronté à ce type de problème.

En prenant les mesures il répétait même , il y a un fantôme dans cet appartement je n' ai jamais vu ca, les chiffres au compteur ne sont pas les même.

L' électricien à du appeler un de ses confrères qui était incapable de l' aider par téléphone.

Il en a donc conclu que le transformateur n' était pas raccordé à la terre et que ce n' était pas un défaut de masse qui pouvait créer ce type d' explosion... mais quoi ? il ne va pas plus loin , en gros ca serait du à un défaut de surtension par EDF ...

En gros les chargeurs explosent tout seul.

Bref, aujourd'hui je reçois une facture de 88 euros de mon agence immobiliere me demandant la main d' oeuvre de l' électricien !

Ils me signalent que ce défaut relève du locataire et non pas du propriétaire .

Je tiens à signaler que je n' ai eu aucun devis de la part de l' agence . Si j' aurai su j' aurai demandé à un ami de me faire un prix sur cette intervention .

Maintenant j' aimerais savoir, serait il possible de contester cette intervention , car pour moi l' électricien n' a pas fait son travail et pour conclure l' affaire, il a mis la faute sur les transfos?

merci de vos réponses

Par **Lag0**, le **11/02/2014 à 09:57**

Bonjour,
Votre souci ressemble à une rupture de neutre au niveau du transfo EDF. Ce qui peut entraîner une tension de 400V au lieu du 230V.
Mais en général, cela crée d'autres dégâts que ce que vous avez eu puisque tout ce qui est branché peut être détruit.
Il est étonnant que l'électricien n'ait pas pensé à cela...
Quoi qu'il en soit, si c'est bien le cas, le problème n'est pas lié au logement mais au réseau EDF. Ce n'est donc pas de la responsabilité du bailleur.
Vos voisins ont-ils eu le même genre de problème ?

Par **zegers06**, le **11/02/2014 à 15:19**

Bonjour,

Non justement je suis le seul de l'immeuble . Dois je me retourner vers EDF ?

Par **moisse**, le **11/02/2014 à 18:26**

Bonjour,
A part le prix d'un appel téléphonique, vous ne risquez pas grand chose à signaler à EDF les anomalies constatées.

Par **zegers06**, le **11/02/2014 à 18:35**

Leur signaler pas téléphone ne servirait à rien , dans ce monde il faut payer ou mettre la pression pour aboutir à quelque chose .
Ils ne sont même pas capable de répondre au téléphone .Quoi qu'il arrive , je ne réglerai pas la note ,ils m' envoient la facture sans me faire de devis ... Je n' ai rien signé, basta !

Par **moisse**, le **11/02/2014 à 19:51**

Que vous dites.
Cette entreprise ne réagit pas comme vous le supposez, car les anomalies sont en général suivies par des accidents ou des sinistres.